

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

## Séance du 6 avril 2023

Date de publication : 17/04/2023

Date de convocation : 28 mars 2023  
Date d'affichage : 28 mars 2023

## NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 41

En exercice : 41

Qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-trois et le six avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Géraud de Sabran-Pontevès Alain de Villebonne, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Garcin Mylène, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Karine Mouret, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

**Procurations de** : Mariane Domeizel à Pierre Aubois, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch.

**Absents et excusés** : Emilie Bastié, Romain Brette, Anne-Marie Dauphin, Philippe Egg, Josiane Giraudon, Brigitte Margaillan, Michel Partage et Béatrice Paumier-Lallemand.

Monsieur Pierre Aubois est nommé secrétaire de séance

<b>OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-034</b>
<b>Budget Annexe Parc d'Activités le Revol – Vote du Budget Primitif 2023</b>

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu la délibération n°2022-013 du 23 février 2023 portant approbation du compte administratif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération n°2023-024 du 16 mars 2023 actant du déroulé du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Les élus communautaires sont appelés à se prononcer sur le vote du budget primitif du budget annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2023 par chapitre globalisé, pour la section de fonctionnement et par chapitre d'opérations, pour la section d'investissements.

Ce budget est un budget établi hors taxes et il y a lieu de tenir une comptabilité de stock.

En application de l'article L. 1612-7 du CGCT, le budget peut être voté en déséquilibre excédentaire sans qu'il soit entaché d'illégalité.

Le budget annexe du Parc d'Activités Le Revol se présente comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Investissement	168 457,86 €	861 940,88 €
Fonctionnement	774 140,24 €	774 140,24 €

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			II A
VOTE		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	78 257,22	861 940,88
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 90 200,64	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	168 457,86	861 940,88
VOTE		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	774 140,24	573 324,22
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 200 816,02
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	774 140,24	774 140,24
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>942 598,10</b>	<b>1 636 081,12</b>

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De voter par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2023 :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
  - Pour la section d'investissement :
    - Au niveau des chapitres,
    - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- D'adopter le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2023 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De voter** par nature le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2023 :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau des chapitres globalisés ;
  - Pour la section d'investissement :
    - Au niveau des chapitres,
    - Au niveau des chapitres « opérations d'équipement »
- **D'adopter** le budget primitif du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol pour l'année 2023 tel qu'il a été présenté ci-dessus et joint à la présente,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Pierre Aubois  
Secrétaire de séance

Robert Tchobdarenovitch  
Président

